Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 8 septembre 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-09-202 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état

d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu’au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 29 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 12 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 19 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 2 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d’une réunion, d’une séance ou d’une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au

public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la salle Aubin permet de respecter les consignes sanitaires et la distanciation de deux mètres pour les rassemblements dans les lieux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement selon le respect des consignes sanitaires et la distanciation de deux mètres pour les rassemblements dans les lieux publics et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-203 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux

8. Demandes de dérogations mineures
   A) 580, rue Notre-Dame
   B) 151, 5e avenue du Lac-Croche Sud

9. Embauche d'une directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

10. Achat d'un ordinateur pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

11. Offre de FNX Innov pour la rédaction d'un devis de décontamination pour les travaux

de la rue Notre-Dame dans le cadre du programme FIMEAU

12. Demandes diverses
    A) Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac/réduction du coût de location des salles
    B) École de l'Assomption à Granby/don d'instruments de musique
    C) Corporation de développement communautaire de Mékinac/demande d'achat d'une boîte de récupération de masques de procédure jetable

13. Vente du camion Chevrolet Silverado 2005

14. Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/don

15. Dépôt du Bilan 2019 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

16. Questions de l'assistance

17. Affaires nouvelles :

    A) Rétablissement du taux d'intérêt et de pénalité décrété pour l'année 2020

18. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-204 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2020

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 avec la modification proposée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance août 2020

Ministère des Transports du Québec
Le MTQ nous informe du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, le Ministère des Transports accorde une aide financière maximale correspondant à 50% des pertes de recettes tarifaire provenant des usagers, encourues entre le 1er avril et 31 décembre 2020.

Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
12 août, le gouvernement a annoncé le bilan des dernières journées pour la COVID-19. Nous sommes maintenant à 60 813 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 151 personnes sont hospitalisées, 20 personnes sont aux soins intensifs et 5709 personnes sont malheureusement décédées.

19 août, le gouvernement a annoncé le bilan des dernières journées pour la COVID-19. Nous sommes maintenant à 61 316 cas confirmées de personnes infectées au Québec, 146 personnes sont hospitalisées, 26 personnes sont aux soins intensifs et 2 décès sont survenus entre le 12 et le 17 août.

24 août, le gouvernement a annoncé le bilan des dernières journées pour la COVID-19. Nous sommes maintenant à 61 741 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 115 personnes sont hospitalisées, 12 personnes sont aux soins intensifs et 2 personnes sont malheureusement décédées.

Centre de Services Scolaire de l'Énergie du Québec
Le CSSÉQ nous envoie le suivi concernant le rayon de marche pour l'admissibilité du transport scolaire. Dans le suivi il mentionne que 4 autobus ont été ajouté à la flotte pour permettre aux à tous les étudiants restant a plus de 1600 mètres de bénéficier du transport en autobus.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous envoie l'avis de modifications de l'orientation préliminaire pour la demande de Monsieur Cloutier. Celle-ci mention qu'elle devrait être autorisée uniquement si l'aliénation des lots 4 758 178/ 4 758 1749 et 4 758 180. En effet, dans la mesure où ils seront remembrés à une propriété contigüe et ne pourront être vendus de façon de constituer une propriété limitée à 14.8 hectares dans ce milieu agroforestier dynamique.

La CPTAQ nous envoie la décision concernant la demande de M. Cloutier pour l'aliénation d'une superficie de 31.5 hectares, correspondant au lot 4 756 328 du cadastre du Québec. Cette demande est refusée car aucune des propriétés projetées n'est suffisante pour la pratique de l'agriculture. Elle estime que la propriété dans sa forme actuelle offre de meilleures possibilités d'utilisation agricole que les deux propriétés projetées.

La CPTAQ nous informe de la décision concernant la demande M. Cloutier. La CPTAQ autorise la demande pour l'aliénation en sa faveur d'une superficie approximative de 14.5 hectares pour les lots 4 758 1778, 4 758 179 et 4 758 180.

La CPTAQ nous informe du dossier 428283. En fait la demanderesse demande une vérification des droits reconnus pour le lot 4 756 343. Les recherches conclus que les droits qu'elle invoque à l'article 31 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles est confirmé.

Corporation de Transport Adapté de Mékinac
CTAM nous invite à leur AGA qui se tiendra le 20 août 2020 à la salle Aubin. À cette AGA, le rapport annuel et financier 2019 vous sera présenté.

CTAM nous envoie le rapports annuel et financier 2019.

Héma-Québec

HQ nous remercie et nous informe de leur réussite de la dernière collecte de sang. Elle a permis d'accueillir 85 donneurs avec succès.

Mini-Scribe
Le MS nous informe de la date limite pour la déclaration en matière d'équité salariale (1er septembre) du dépôt du rôle d'évaluation et avis d'évaluation (15 septembre) et les règles applicables relativement à la publication de la liste des contrats octroyés par les municipalités.

M.R.C. Mékinac
La M.R.C. nous envoie le protocole de gestion et d'utilisation des appareils régionaux**.**

Rés. 2020-09-205 : Dépôt de la correspondance d'août 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'août 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-206 : Approbation des comptes d'août 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août au montant de 297 337,59 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Alain Bélanger demande par courriel si la municipalité compte prendre des mesures pour améliorer le comportement des plaisanciers sur le Lac-Croche, car il a constaté que des motomarines et des bateaux circulaient à grande vitesse cet été en faisant le plus de vagues possibles.

Monsieur Michel Rheault demande pourquoi les personnes louant un chalet ou un emplacement de camping ont le droit d'obtenir une vignette pour leur motomarine et propose que le préposé au débarcadère demande aux plaisanciers utilisant le débarcadère de fournir une pièce d'identité pour s'assurer que la carte à puce est bien émise à leur nom.

Monsieur Michel Rheault demande si le plan d'action pour le Lac-des-Chicots a été déposé par la Société d'aménagement du Bassin versant de la Batiscan.

Monsieur Michel Rheault fait référence aux arbres qui ont été coupés dans le parc Saint-Jean-Optimiste lors de l'installation de la surface de dekhockey il y a quelques années et demande si ceux-ci ont été remplacés par de nouveaux arbres.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 376-2020

Caroline Poisson

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux;
- dépose le projet du règlement numéro 376-2020 concernant les modalités de publications des avis publics municipaux.

Rés. 2020-09-207 : Demande de dérogation mineure du propriétaire du 580, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du propriétaire du 580, rue Notre-Dame pour l'agrandissement d'un garage par l'ajout d'un appentis à l'arrière du bâtiment complémentaire de façon à ce que l'implantation soit située à 0,60 mètre de la ligne arrière du terrain lorsque le règlement de zonage exige 1 mètre, donc dérogatoire de 0,40 mètres;

CONSIDÉRANT que des demandes antérieures similaires ont déjà été autorisées;

CONSIDÉRANT que les propriétaires voisins sont favorables à la demande sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura aucun impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande telle que déposée, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure du propriétaire du 580, rue Notre-Dame, pour l'agrandissement d'un garage par l'ajout d'un appentis à l'arrière du bâtiment complémentaire de façon à ce que l'implantation soit située à 0,60 mètre de la ligne arrière du terrain lorsque le règlement de zonage exige 1 mètre, donc dérogatoire de 0,40 mètres, conditionnellement à ce que la couverture n'empiète pas sur la propriété voisine, que les neiges et eaux de la toiture n'égouttent pas sur la propriété voisine, que l'appentis soit construit sans murs et de recevoir la lettre de consentement des voisins concernés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-208 : Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 151, 5e avenue du Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du propriétaire du 151, 5e avenue du

Lac-Croche Sud pour régulariser l'implantation d'une remise existante située à 4,16 mètres de la ligne avant du terrain lorsque le règlement de zonage exige 7,6 mètres, donc dérogatoire de 3,44 mètres;

CONSIDÉRANT que la remise est construite depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT que la remise a été autorisée par le permis no. 200085;

CONSIDÉRANT que la remise n'a fait l'objet d'aucune plainte;

CONSIDÉRANT que la remise n'a aucun impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT que la remise est entourée d'arbres matures;

CONSIDÉRANT que la réforme cadastrale a été faite après la construction de la remise;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande telle que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure de la propriétaire du 151, 5e avenue du Lac-Croche Sud, pour régulariser l'implantation d'une remise existante située à 4,16 mètres de la ligne avant du terrain lorsque le règlement de zonage exige 7,6 mètres, donc dérogatoire de 3,44 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-209 : Embauche d'une directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Éric Piché, inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire procéder à l'embauche d'un directeur adjoint aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que les entrevues qui ont eu lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche madame Paméla Martin pour le poste de directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement à compter du 14 septembre 2020 selon le contrat de travail établi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-210 : Achat d'un ordinateur pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement a besoin d'un ordinateur;

CONSIDÉRANT l'offre de Microgest Informatique pour un ordinateur Lenovo au coût de 1 956,70$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement un ordinateur Lenovo de Microgest Informatique au coût de 1 956,07$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-211 : Offre de FNX Innov pour la rédaction d'un devis de décontamination pour les travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du programme FIMEAU

CONSIDÉRANT que des plans et devis pour le volet environnemental des travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du programme FIMEAU doivent être rédigés pour effectuer une gestion adéquate des sols excavés lors des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de FNX Innov au montant de 4 200$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de FNX Innov au montant de 4 200$ plus taxes pour la rédaction d'un devis de décontamination pour les travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du programme FIMEAU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-212 : Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac/réduction du coût de location de salles

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 qui oblige une distanciation sociale;

CONSIDÉRANT que les organismes ne peuvent pas toujours respecter la distanciation sociale dans leurs locaux lors d'activités et doivent louer des salles plus grandes alors que ces coûts ne sont pas prévus à leurs budgets;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac pour des locations de salles à coût réduit afin de maintenir leurs services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle diminue le coût de la salle Aubin et du Pavillon Desjardins pour les organismes de notre municipalité à 50$ plus taxes pour la durée de la distanciation sociale, conditionnellement à ce que ces organismes nettoient, désinfectent et rangent les tables et les chaises lors de leurs activités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-213 : École de l'Assomption de Granby

CONSIDÉRANT la demande de madame Kathia Bouchard, enseignante en musique à l'école de l'Assomption de Granby pour le dons d'instruments de musique pour son école multiculturelle et défavorisée;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède des instruments de musique provenant de l'ancienne fanfare de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que ces instruments ont plus de cent ans et sont inutilisables;

CONSIDÉRANT que ces instruments font partie du patrimoine de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas de faire un don des anciens instruments de musique de la fanfare de Sainte-Thècle puisque ceux-ci sont inutilisables et font partie du patrimoine de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-214 : Corporation de développement communautaire de Mékinac/demande d'achat d'une boîte de récupération de masques de procédure jetables

CONSIDÉRANT que les organismes ayant leurs locaux dans l'Hôtel de Ville devront porter des masques de procédure jetables pendant la pandémie de COVID-19, ce qui en génèrera une grande quantité ;

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de développement communautaire de Mékinac de procéder à l'achat d'une boîte de récupération de masques de procédure jetables pour laquelle l'organisme offre d'en payer la moitié ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de procéder à l'achat d'une boîte de récupération de masques de procédure jetables pour installer dans l'entrée de l'Hôtel de Ville, conditionnellement à ce que celle-ci réponde aux normes sanitaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-215 : Vente du camion Chevrolet Silverado 2005

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se départir de son camion Chevrolet Silverado 2005;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

CB Diesel	2 174,39$ plus taxes (Désisté, vu 2015 et non 2005)
JP Transport	1 304,63$ plus taxes (Désisté, vu état)
Kevin Dodge-Pépin	1 087,19$ plus taxes (Ne s'est pas présenté)
Kevin Lachapelle	1 043,71$ plus taxes (Pas de réponse)
Location St-Tite	1 005,00$ plus taxes
Réjean Desroches	1 000,00$ plus taxes
Tony Lussier	913,24$ plus taxes
Roxanne St-Cyr	900,00$ plus taxes
Pièces d'auto Deschambault	850,00$ plus taxes
Alcide Côté	800,00$ plus taxes
Stéphane Riverin	750,00$ plus taxes
Sébastien Béland	750,00$ plus taxes
Steven Beaulieu	739,29$ plus taxes
Dominic Martineau	632,69$ plus taxes
Mario Hubert	608,83$ plus taxes
Pierre Tessier	608,83$ plus taxes
Pièces d'auto St-Tite	601,00$ plus taxes
Jérémy Poirier	600,00$ plus taxes
Remorquage Gélinas	575,46$ plus taxes
Marc-Olivier Damphousse	565,34$ plus taxes
Mikael Cossette	551,00$ plus taxes
William-Alexis Roy	550,00$ plus taxes
Jean-Philippe Blais	521,85$ plus taxes
Brendalee Béland	521,85$ plus taxes
Alex Platrier	521,85$ plus taxes
Yan Bourrassa	521,85$ plus taxes
Pierre Gosselin	510,00$ plus taxes
Éric Desmeules	500,00$ plus taxes
Luc Godon	500,00$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend le camion Chevrolet Silverado 2005 à Location St-Tite Inc. au coût de 1 005 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-216 : Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/Transfert d'un don

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000 $ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

- Remet ce montant de 25 000 $ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu'elle puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-217 : Dépôt du Bilan 2019 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit produire annuellement un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable au plus tard le 31 août de chaque année;

CONSIDÉRANT que le Bilan 2019 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt du Bilan 2019 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Michel Rheault demande si madame Paméla Martin occupera deux postes lorsque le directeur des travaux publics prendra sa retraite.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-09-218 : Rétablissement du taux d'intérêt et de pénalité décrété pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait décidé, par la résolution 2020-04-109 de

fixer le taux d'intérêt et de pénalité à 0% pour toutes les créances venant à échéance après la date de déclaration de l'état d'urgence sanitaire, soit le 13 mars 2020, et ce jusqu'au 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que bien que l'état d'urgence soit encore en vigueur, il n'y a plus de confinement et les citoyens sont de retour au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rétablisse le taux d'intérêt à 10% et le taux de pénalité à 5% sur toutes les créances passées dues à compter du 9 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-219: Levée de la séance

À 20 heures 30 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière